

COMMUNE DE GRISOLLES (82)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

POUR LA CESSION D'UN IMMEUBLE LOCATIF

Situé du 37 au 45A rue Balat Biel – 82170 Grisolles

1. Objet de l'AMI

La commune de Grisolles lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la cession d'un immeuble communal à usage locatif résidentiel, situé au 37-45A rue Balat Biel. Cet immeuble, constitué de 11 logements et de dépendances, présente un potentiel important de valorisation immobilière, proche du centre-ville.

L'objectif de la commune est de céder ce bien à un opérateur (privé ou associatif) disposant de la capacité technique, juridique et financière pour assurer la continuité ou la reconversion de cet ensemble immobilier, dans le respect des objectifs de remise en valeur patrimoniale, de dynamisme territorial et de qualité du cadre de vie.

2. Présentation du bien immobilier

- **Adresse** : 37 à 45A rue Balat Biel – 82170 Grisolles
 - **Propriétaire** : Commune de Grisolles (Usufruitier) et EPFO (Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Nu Propriétaire).
 - **Nature du bien** : Immeuble locatif collectif
 - **Nombre de logements** : 11
 - **Annexes** : Places de parking, garages, caves, locaux techniques, espaces communs, cour.
 - **Surface bâtie totale** : 2315 m²
 - **Parcelle cadastrale** : 82 0 075 000 AA 0118 (en partie, division parcellaire à prévoir)
 - **Situation d'occupation** : entièrement loué
 - **Etat du bâti** : bon état général, travaux à prévoir.
 - **Classement énergétique (DPE)** : E
-

3. Enjeux et objectifs de la cession

- Valoriser le patrimoine communal
 - Favoriser la réhabilitation et la pérennité de l'usage résidentiel
 - Maintenir ou améliorer l'offre de logement dans la commune
 - Contribuer à l'attractivité du centre urbain de Grisolles
-

4. Critères d'analyse des propositions

Les propositions reçues seront analysées au regard des critères suivants :

1. **Qualité du projet proposé** (programmation, valorisation, usages, travaux prévus)
 2. **Montage juridique et financier** (plan de financement, garanties)
 3. **Prix proposé pour l'acquisition**
 4. **Capacité technique et références de l'opérateur**
-

5. Visite obligatoire du site

Une visite préalable du site est obligatoire pour la validité de toute candidature.

Elle se tiendra le samedi 30 août 2025 à 9h.

Inscription préalable obligatoire auprès de :

Mme Annie Poulet, Service Urbanisme

 annie.poulet@info82.com

Un certificat de visite sera délivré à chaque participant et devra être joint au dossier de candidature.

6. Modalités de participation

Les candidats intéressés devront transmettre un **dossier de manifestation d'intérêt** comprenant :

- Une **lettre de motivation**
 - Une **présentation de l'opérateur** (statuts, références, capacités financières)
 - Une **note d'intention sur le projet** envisagé (objectifs, planning, valorisation du site)
 - Une **proposition indicative de prix d'acquisition**
-

7. Déroulement et calendrier

- **Publication de l'AMI : 11 août 2025**
 - **Visite obligatoire : 30 août 2025 à 9h**
 - **Date limite de dépôt des candidatures : 12 septembre 2025 à 12h**
 - **Analyse et sélection : Septembre 2025**
 - **Engagement dans les négociations : Octobre 2025**
-

8. Modalités de transmission des candidatures

Les dossiers devront être transmis au plus tard le **12 septembre 2025 à 12h**, par voie :

- **Postale** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :
Mairie de Grisolles
Service Urbanisme
4 Avenue de la République
82170 Grisolles
 - **Ou par courriel** à : annie.poulet@info82.com
-

9. Dispositions générales

Le présent AMI constitue une procédure de **mise en concurrence préalable à la cession d'un bien public**, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Il ne constitue pas un engagement contractuel de la part de la commune. Celle-ci se réserve la possibilité d'interrompre la procédure à tout moment, sans indemnité pour les candidats.

10. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire :
Mme Marie MAZOYER, Service Comptabilité
 05 63 67 30 21